

à-dire quatorze ou quinze ans de régence ; je suppose que ce jeune régent soit doué, je le répète, de toutes les facultés, de toutes les vertus, de tous les loyaux et grands sentiments qui peuvent vivre dans le cœur d'un prince élevé à une si haute école. Représentez-vous par la pensée ce que serait cette régence après les douze ou quinze ans qu'elle aurait à durer. Quelle serait la première pensée du régent ? Évidemment, plus il a l'âme élevée, plus il se sent des facultés puissantes, plus il voudrait les exercer. Sa première pensée, ce sera d'illustrer ce règne temporaire, dans lequel votre loi l'aura placé ; ce sera de couvrir son nom de gloire ; ce sera d'étendre peut-être les frontières de l'empire, les attributions politiques du pouvoir qui lui aura été confié. (*Interruption.*)

Eh bien ! je vais plus loin, et je suppose que, pendant la durée de cette longue régence et de cette dangereuse minorité, il y ait eu des occasions de guerre, des crises terribles pour la nation, que le régent les ait heureusement surmontées, que la cour soit devenue dévouée, que l'armée tout entière lui soit liée par une solidarité de gloire ; je le demande à votre réflexion, et non pas à votre détermination du moment ; comment ! voilà un prince qui aura entre ses mains, pendant quinze ans, le pouvoir politique, qui aura séduit l'armée par la gloire, qui pourra dissoudre les Chambres, qui pourra remanier la loi électorale... (*Interruption.*)

M. DE MORNAY. Et les Chambres, et les ministres, ne sont donc rien ?

M. DE LAMARTINE. On me dit : Mais les ministres, mais les Chambres ! Je réponds que plus les ministres seront des hommes éminents dans le pays, plus ils y jouiront du crédit et de l'autorité que leur mérite personnel leur aura acquis, plus le régent devra avoir de déférence pour ces ministres, pour ces conseillers de sa puissance, et, par conséquent, plus il y aura de solidarité entre leurs intérêts et les

siens ! Ils seront ses ministres, et jamais les ministres de son successeur.

Quant aux Chambres, j'ai répondu d'avance à l'objection de l'honorable M. de Mornay. Je dis que le pouvoir constitutionnel met dans les mains du régent la prérogative royale tout entière ; je dis qu'une partie essentielle de cette prérogative, c'est l'initiative des lois et des mesures ; que la plus constitutionnelle de ces prérogatives, c'est la dissolution des corps politiques, et que vous laisseriez à votre régent de choisir l'heure, le moment de dissoudre un corps politique. (*Interruption au centre.*)

Je suis étonné d'entendre les murmures de ce côté de la Chambre. C'est une vérité écrite dans la charte.

Je dis, Messieurs, qu'à la suite d'une pareille régence qui, plus elle serait heureuse et glorieuse, plus elle présenterait de périls, plus elle jetterait d'ombrage sur la minorité qu'elle aurait pour mission de protéger ; je dis qu'après une pareille régence, voyant venir le jour où il faut quitter le pouvoir, non pas comme un roi, en emportant sa responsabilité dans la tombe, mais rester là vivant, présent, portant sa responsabilité tout entière pendant le reste d'une vie, un régent héritier du trône aura mille moyens de le convoiter et de l'effacer.

Je dis, Messieurs, que l'on ne peut se flatter de voir se déchirer tout à coup ce réseau d'influence, de popularité dans l'armée, de crédit dans le parlement, dont il se serait emparé pendant ce long règne temporaire, et qu'il y a là danger grand, danger sérieux. (*Mouvements divers.*) Croyez-moi, le seul remède à cela, ce serait l'ostracisme duré ! Il n'y a que l'ingratitude et l'iniquité qui pourraient contrebalancer votre imprudence !

Je m'étonne de ces dénégations qui, d'ici, répondent à mes paroles, et je les défie ; car j'ai apporté là sur mon banc, à la Chambre, le catalogue historique que j'ai fait dresser ce matin même de toutes les régences connues en Europe, depuis l'origine de l'histoire européenne. Il en ré-

sulte cette effrayante vérité à laquelle je ne sais pas comment votre incrédulité répondra; il en résulte cette vérité que, sur *vingt-huit* régences d'hommes, de compétiteurs, de proches parents de pupilles couronnés, *vingt-trois* ont usurpé le trône qu'ils avaient pour charge de conserver à leurs pupilles! (*Sensations diverses.*) Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'histoire!

Et comment l'ont-ils usurpé? Par des assassinats, par des crimes, par des exils, par des ostracismes dont vous frémiriez si je vous en apportais le tableau ici. (*Nouveau mouvement.*) Voilà, Messieurs, ce que l'histoire vous répond par ma bouche.

M. VATOUT. Ce n'est pas l'histoire de France.

M. DE LAMARTINE. C'est l'histoire de l'Europe. C'est plus large et par conséquent plus vrai que l'histoire de France.

M. VATOUT. C'est plus large, mais non plus vrai!

M. DE LAMARTINE. Je réponds à M. Vatout, qui me dit que ce n'est pas l'histoire de France; je lui réponds que c'est l'histoire du monde.

Je le répète, et M. Vatout devrait le savoir mieux que moi, ce n'est pas l'histoire de France, mais c'est l'histoire du monde, c'est l'histoire du cœur humain! il ne faut jamais placer un crime entre un homme et l'objet de son ambition. (*A gauche : Très-bien!*)

Oui, c'est l'histoire du cœur humain, qui a été tellement connue, tellement pressentie par vos législateurs civils, que ces législateurs civils, plus sages, plus prudents que vous, prétendus législateurs politiques (*violents murmures.*) ont reconnu qu'il y avait des situations criminelles par elles-mêmes.

Je vous demande pardon, Messieurs, il n'entre pas dans mon esprit d'attacher à ce mot *prétendus* législateurs, le sens qu'y attachait tout à l'heure un honorable préopinant, M. de La Rochejacquelein. Je crois à la constitution, et je m'honore d'être ici parmi ses organes. (*Très-bien! très-bien!*)

Je dis que, pour un législateur prudent, il y a un péril qu'il ne peut pas toujours éviter, qu'il ne doit braver que lorsque des circonstances exceptionnelles le lui commandent; mais que, dans l'ordre général de la prévoyance, de la sagesse humaine, il ne doit pas condamner à ce péril, comme vous le faites dans votre loi, le pays, le mineur, la reine et le trône. Je me hâte de sortir de ces considérations purement historiques et par conséquent secondaires, pour dire en un seul mot la raison dominante qui, dès le premier abord, a décidé mon penchant vers la régence des femmes. Non, la loi que vous faites n'est ni conservatrice ni dynastique, quoi qu'en dise l'honorable rapporteur: on l'appelle conservatrice, et elle est grosse de révolutions; on l'appelle dynastique, et elle est grosse d'usurpations. Elle chasse la mère du berceau et y place le compétiteur et le rival. (*Sensation.*)

Non, elle n'est pas seulement une loi imprudente et odieuse, une loi contre nature: elle est plus; elle est une loi de timidité politique. (*Mouvements divers.*) Oui, de timidité politique et de défiance de nos propres forces. (*A gauche : Très-bien!*)

Je m'explique. Dans les grandes et neuves situations où le pays se trouve placé depuis cinquante ans, à l'origine, à la fondation même du gouvernement représentatif qui doit concilier, dans une proportion égale, les influences de la prérogative de la royauté et le libre et plein exercice de la liberté nationale, quand il se présente une occasion, une occasion fatale, que nous aurions repoussée de toute la force de nos sentiments, mais enfin une occasion plus forte que nous, donnée par une destinée cruelle, de saisir momentanément l'exercice régulier, normal, pacifique, parlementaire de ce grand pouvoir national, je dis qu'il y a honte pour nous à ne pas le saisir. (*Très-bien! très-bien!*) Je dis qu'il y a désertion de la mission grave, de la mission audacieuse quelquefois que nous avons reçue de notre époque, de notre temps et de toutes les révolutions dont nous

représentons l'esprit, l'esprit sage, modéré, mais progressif dans cette enceinte. (*Très-bien!*) Devons-nous nous arrêter dans la route? Non. (*Très-bien!*)

Je ne suis pas, vous le savez, le partisan des révolutions; je les déteste et je les combattrai avec vous de toute l'énergie de mes sentiments de réprobation contre ceux qui les fomentent. Oui, les révolutions violentes, les révolutions de vive force! Mais quand des révolutions régulières, c'est-à-dire de transformation naturelle, graduée, d'avènement du pays au pouvoir, se présentent à une nation, quand il ne s'agit que d'ouvrir les mains pour les recevoir, que d'accepter l'exercice, l'apprentissage, c'est le mot, l'apprentissage du gouvernement que la destinée vous donne dans ce moment, je dis, pour moi, que c'est une loi timide, une loi lâche que celle qui n'accepte pas courageusement cette mission et qui n'en saisit pas temporairement son pays, ne fût-ce que pour voir s'il en est digne! (*Très-bien!*)

J'ai combattu avec vous, avec les honorables membres du milieu de cette Chambre, les empiétements parlementaires, et je remercie mes honorables amis du milieu de cette Chambre d'avoir bien voulu m'ouvrir leurs rangs alors, pour les combattre avec eux; et si les mêmes empiétements se présentaient, je leur demanderais de m'y recevoir encore. Mais quand par un événement fatal, au-dessus de nous, le pouvoir parlementaire est appelé à l'héritage, à l'exercice, à la possession d'un de ces droits que la nation ne peut remettre à personne sans se déposséder; quand l'avènement d'une succession fatale mais impérieuse nous surprend, je répète qu'il y a honte et faiblesse à abdiquer la nouvelle et souveraine attribution qu'elle nous impose. Je dis que se réfugier en reculant, et à la hâte en pareil cas, dans le seul pouvoir dynastique, c'est déclarer à la face de la France et du monde, qu'on ne croit pas le pays capable et digne de se gouverner lui-même, et comment alors le deviendra-t-il jamais? (*Bravos à gauche.*)

Or, une régence de femme c'est le pouvoir au pays, c'est

le gouvernement dans le parlement, c'est la dictature de la nation à la place d'une dictature royale. (*Approbation aux extrémités. — Arrêtez-vous! Reposez-vous!*)

Non, j'ai hâte de terminer, pour vous et pour moi.

Je me suis étonné dès le premier jour où cette question a été débattue dans les organes de l'opinion publique, au dehors de cette Chambre, et je m'étonnerais vivement, je m'affligerais profondément ici, si une partie des hommes éminents et dynastiques, car je n'admets pas qu'étant dans la charte nous ne soyons pas dans la dynastie; je serais étonné, affligé, humilié de voir ces hommes, dans une crise aussi décisive, dans une crise, ne nous le dissimulons pas, qui, précisément parce qu'elle est plus imprévue, ne se représentera pas dans des siècles, désertier, abandonner les rangs de cette opposition, non pas plus libérale, nous sommes tous défenseurs de la liberté, mais ces hommes qui s'intitulent eux-mêmes les soutiens des idées plus progressives, plus parlementaires, et qu'ils ont la prétention de défendre spécialement dans ce pays, abandonner, dis-je, leurs rangs, pour se dévouer exclusivement à l'intérêt dynastique.

Je sais, et l'honorable M. Ledru-Rollin me l'a rappelé tout à l'heure en citant la discussion de 1788 en Angleterre, que ce même phénomène s'est présenté cependant une autre fois dans un pays constitutionnel. (*Sensation.*)

Oui, en Angleterre, Messieurs; et remarquez-le bien, c'est une coïncidence qui doit avoir son enseignement pour nous!

En 1788, lors de la première démence du roi d'Angleterre, le même renoncement au rôle naturel de l'opposition se manifesta dans le parlement. On vit M. Fox, le chef de l'opposition libérale des whigs, à la tête de laquelle se dessinaient avec lui Sheridan, Burke; on vit, dis-je, les représentants des principes de la jeune liberté anglaise, de 1640 et de 1688, combattre pour la régence dévolue de droit à l'aîné des fils du roi en démence, invoquer les mys-

tères du droit divin, pour y cacher la source du pouvoir, eux qui, dans toutes les autres circonstances, n'avaient pas eu assez de foudre dans leurs paroles, assez de puissance dans leur logique rationnelle, assez d'invectives et d'ironie dans leur éloquence pour fulminer contre ces dogmes surannés et établir les dogmes du pouvoir populaire au-dessus des prétentions de la naissance et de l'hérédité. Et que vit-on d'aussi surprenant, d'aussi étrange, à côté de ces hommes illustres? On vit les défenseurs naturels, habituels, officiels, de la prérogative de la couronne, de l'hérédité absolue dans la famille dynastique, prendre le rôle de leurs adversaires ordinaires; répudier le droit de la régence héréditaire, en attribuer la dévolution absolue au pouvoir parlementaire, et soutenir par la voix du plus monarchique, du plus absolu de tous les ministres et du moins révolutionnaire de tous les hommes d'État, M. Pitt, ce dogme audacieux qui ferait écrouler cette voûte sous vos murmures, si on osait l'énoncer devant vous au lendemain du jour où tant de révolutions ont élu tant de fois la souveraineté, où vous avez chassé des rois par leur nom! et appelé des rois par leur nom au trône! On le vit, dis-je, déclarer que le parlement anglais en cas d'absence, de démence, de défaillance de la prérogative entre les mains de la couronne, avait, en vertu de la constitution, le droit d'élire pour régent de l'Angleterre, non pas seulement un des princes de la maison royale, mais tout citoyen du royaume. (*Sensation.*)

Ce changement de rôle entre les hommes du roi et les hommes de l'opposition ne vous semble-t-il pas, au premier abord, inexplicable? Eh bien! il s'explique cependant, et, comme toutes les versatilités des hommes d'État, il s'explique par l'histoire des passions personnelles et des ambitions intéressées. Je demande ici un moment d'attention pour vous expliquer l'énigme historique. Voici ce qui s'est passé. Cette énigme s'explique comme toutes choses par l'intérêt personnel de ces grands hommes d'État.

Le prince de Galles, appelé par son rang, par ce droit héréditaire que vous voulez créer; le prince de Galles, appelé à la régence, était un prince dans l'opposition, entouré d'une cour, en expectative pour ainsi dire, de grands orateurs de l'opposition, du parti whig, ennemi des ministres; du gouvernement de son père, ennemi avoué, ne voyant plus même le roi son père.

M. Pitt savait d'avance le sentiment que lui portait le prince de Galles, et voulant se prémunir contre le règne du prince, il voulut le dominer par le parlement ou bien l'exclure; il voulut qu'on dit dans son titre qu'il le tenait entièrement de sa main. M. Fox, au contraire, avait pour intermédiaires, entre le prince de Galles et lui, M. Sheridan et M. Burke. Il y avait une négociation occulte entre l'illustre chef de l'opposition et le prince de Galles, et le ministre était le gage de sa réconciliation et de son influence. Voilà comment s'explique cette défection de la tête de l'opposition anglaise: l'histoire l'a relevée et accusée; mais l'opposition, austère et sévère, ne suivit pas M. Fox et ses amis dans cette renonciation à leurs doctrines: elle resta pure, ferme, et la constitution fut sauvée.

Messieurs, voilà le mot de cette énigme. Il ne se passe rien de semblable dans la situation où nous nous trouvons. (*On rit.*)

Non, ce sont d'autres sentiments, plus nobles, plus patriotiques, qui entraîneraient aujourd'hui hors de leur opinion naturelle les principaux fondateurs de la dynastie. C'est le seul intérêt de cette dynastie qui les domine. Je le sais, j'honore en eux ce sentiment naturel à ceux qui veulent affermir, enraciner à tout prix l'œuvre qu'ils ont créée. Je ne le condamne pas, je l'explique. (*Sensation.*)

Leur mot d'ordre, dans les journaux et ici, c'est: Force à la dynastie! Eh bien! et moi aussi je veux force à la dynastie pour donner force à mon pays. (*Mouvements divers.*)

Seulement, nous croyons que la force n'est pas là où vous la cherchez toujours, dans la sphère du passé, dans la

sphère du prestige, dans la sphère des fictions ; cherchez-la, avec nous, dans la sphère des réalités nationales. Elle n'est que là !

Non, la force n'est plus désormais dans le prestige, elle est dans la raison, dans l'utilité rationnelle des pouvoirs. (*Très-bien ! aux extrémités.*)

Mon Dieu ! Messieurs, je ne conteste pas la nécessité de cette force à donner à la dynastie. Mais j'affirme qu'à mes yeux il y a plus de force dans une régence de femme avec un enfant, se livrant aux pouvoirs nationaux parlementaires avec confiance, et n'excitant ni jalousie, ni ombrage, que dans la régence d'un prince jeune, actif et militaire ; car je sais combien les pouvoirs populaires sont jaloux, et combien les conflits sont funestes aux dynasties.

Oui, la force n'est pas dans le régent, dans son épée, dans son cheval, dans son sang, dans son rang, elle est en vous, elle n'est qu'où la nation la porte. (*A gauche : Très-bien ! très-bien !*)

Non, laissez-moi vous le dire aussi, la vraie force d'un gouvernement, elle n'est pas dans toutes ces lois excessives dont vous dotez la prérogative dynastique comme pour l'accabler sous le poids des attributions, des sacrifices que vous lui faites (*Murmures au centre*) ; elle est ailleurs. Je sais, je le répète, que c'est une condition heureuse, une condition de durée pour un pays d'avoir une dynastie contemporaine de sa révolution, sa révolution et sa dynastie de la même date, nées ensemble, destinées à vivre ou à périr ensemble (*Sensation*) ; et c'est pour cela, c'est par cette raison toute civique que j'y ai adhéré, que j'y adhère ; mais si je veux associer la nation et la dynastie comme vous, je ne veux pas subordonner l'une à l'autre. Non, nous ne voulons pas glisser du gouvernement national au gouvernement dynastique, exclusivement dynastique. La dynastie doit être nationale, et non la nation dynastique. Voilà nos principes, à tous.

Eh bien ! il y a ici des hommes éminents, patriotes, dé-

voués, qui l'oublient quelquefois par l'entraînement de leur patriotisme même, et qui nous jettent trop loin dans le régime de force dynastique. Il y a dix ans que vous voyez surgir ce système ; vous l'avez vu se reproduire à toutes les crises. Oui, c'est toujours le même système, et que ces hommes d'État de la pensée dynastique, que ces fondateurs de la révolution de Juillet changent de place, le pays n'y gagne rien. Quand ils sont ensemble au pouvoir, vous avez les lois de septembre ; quand ils sont séparés, vous avez eu les fortifications de Paris ; lorsque enfin, dans un nouvel et grand intérêt, ils se réunissent encore une fois, vous avez l'abandon, l'abdication à tout jamais de l'autorité nationale, des lois les plus éminemment constitutives qui furent jamais, dans la création de cette dictature présente, directe, que vous voulez déterminer d'avance pour des cas inconnus, et placer sur des têtes qui seront peut-être les plus indignes du royaume ! C'est assez ! c'est trop !!! (*Très-bien !*)

Eh bien ! c'est nous qu'on accuse quelquefois de ces tendances, nous qui, dans toutes les occasions, hérité de la Chambre des pairs, lois de septembre, fortifications, régence, avons combattu pour les principes populaires, libéraux. Ah ! le temps est lent, mais il nous justifiera ! il nous rendra nos noms !

Oui, voilà ce qui se renouvelle depuis sept ans ; et que faites-vous en exagérant ainsi les concessions à ce principe dynastique, qui ne peut être fort que de notre force ? Vous faites dire aux ennemis du pouvoir que vous compromettez, que le gouvernement, que les amis de la dynastie lui sacrifient tout, qu'ils profitent de l'émotion des crises, de la douleur même de ce généreux pays pour enlever, pour surprendre un peuple. (*Vives réclamations au centre. — A gauche : Oui, c'est vrai ! c'est vrai !*)

Je dis que vous donnez ainsi prétexte aux malveillances ; que vous faites dire que le pouvoir est insatiable de dons pour les offrir à la dynastie que vous voulez fortifier, que vous faites dire que l'on saisit les émotions, les peurs, les

afflictions même du pays pour le dépouiller, pièce à pièce, des droits, des facultés, des attributions que lui ont conquis et légués cinquante années de révolutions, de marche, de progrès vers la liberté!... (*Très-bien ! très-bien !*)

Oui, qu'il y a une fatale, une aveugle tendance à empiéter, à prendre toujours plus de force, jusqu'à ce que la nation se demande : mais y a-t-il eu des révolutions? (*Violents murmures. — Interruption au centre. — A gauche : Très-bien !*)

Je vous signale ces plaintes, ces accusations ; je crains que vous ne forciez ainsi le pays, si sensible, si impressionnable, à devenir ombrageux et à se défier même de ses plus nobles entraînements. Oui, je le crains pour la dynastie même, que vous affaiblirez en désaffectonnant d'elle les amis sérieux de la liberté constitutionnelle. (*Murmures au centre.*) C'est un système impolitique qui amuse et ne consolide pas. C'est un système qui contriste ceux mêmes qui sont disposés à donner de la force au pouvoir : ils veulent la donner librement, ils se défient d'un système qui l'empiète à l'ombre de tous les événements funestes au pays. (*Violents murmures.*)

Loin de moi la pensée d'accuser de cette intention les ministres, la majorité ; mais soyons sur nos gardes, et n'exagérons pas ces forces qui énervent le pouvoir à qui on les prodigue au delà du juste. A ce prix, vous nous trouverez prêts à accorder tout le concours nécessaire.

Non, quant à nous, nous ne laisserons pas altérer ces sentiments loyaux, ce dévouement tout national que nous portons au pouvoir monarchique et à la royauté que nous voulons assurer comme vous sur la base large et solide des libertés publiques, que nous ne voulons fonder que sur la conviction de son utilité !

Donnons, dirai-je à la Chambre et à mon pays, donnons à la dynastie notre respectueuse sympathie ; donnons-lui notre douleur, nos larmes, celles de ce peuple entier, qui

regarde comme une perte publique chaque perte qu'une royale famille fait dans son sein ! Mais nous ne lui donnerons pas, ou plutôt nous ne donnerons pas à ses conseillers, tout dévoués qu'ils sont, et quelque pures que soient leurs intentions ; non, nous ne donnerons ni les garanties, ni les droits, ni les libertés de notre temps et de nos enfants ! (*A gauche : Très-bien !*)

Nous ne leur donnerons pas une seconde hérédité, une seconde dynastie de régences à côté de la seule hérédité, de la seule dynastie commandée par la raison : la dynastie du trône ! Nous ferions là un présent funeste qui serait un attentat contre les droits de la nation future, et un affront même à la dynastie actuelle.

Oui, Messieurs, songez-y, ne faisons pas dire à la France, à l'Europe, à l'histoire, qui nous regardent dans ce grand acte constitutif de notre monarchie nouvelle ; ne leur faisons pas dire que la dynastie libérale, que la monarchie constitutionnelle, que la liberté, en France, n'ont pu vivre, s'établir, se maintenir aux conditions de régence des monarchies absolues des temps les plus barbares. (*A gauche : Très-bien ! très-bien !*)

Et que pour l'affermir, pour la perpétuer, pour l'enraciner dans le sol, il a fallu la loi qu'on vous propose, c'est-à-dire l'abdication du pouvoir national sur nous-mêmes et dans les siècles qui nous suivront, l'exclusion odieuse du droit de la maternité ; en un mot, qu'il a fallu chasser la mère et toutes les mères, sinon du berceau, au moins des marches du trône de leur fils, et chasser les derniers vestiges du droit électif de nos institutions ! (*Nouvelle et vive approbation.*)

Je vote contre la loi qui me demande de pareils sacrifices.

Séance du 19 août.

Messieurs, la Chambre voudra bien comprendre le sentiment qui me pousse à répondre un seul mot à l'interpel-

lation de l'honorable M. Barrot. Non, il n'y avait rien dans l'allusion qu'il a attribuée à ma pensée d'hier, rien qui pût l'atteindre; et je dirai plus, rien qui pût atteindre aucun parti, aucun homme principal dans cette assemblée. J'ai dit que, dans une occasion mémorable et parfaitement analogue à celle qui nous agite en ce moment, un phénomène bizarre, étrange, historique, s'était manifesté dans le parlement anglais; qu'on avait vu l'illustre chef de l'opposition, M. Fox, abdiquer les grands principes de droit populaire dont il avait été longtemps l'interprète et la personnification vivante, et cela, dans un intérêt avouable, dans un intérêt de pouvoir pour le parti qu'il représentait; mais j'ai dit aussi que cet illustre chef de l'opposition n'avait pas été suivi par l'opposition tout entière; que l'opposition proprement dite, l'opposition ancienne, celle de 1640, celle de 1688, celle qui représentait en elle spécialement, constamment, les grandes et vieilles traditions de la constitution anglaise, n'avait pas suivi le chef de l'opposition dans cet oubli momentané de ses principes; qu'elle était restée fidèle à ses doctrines, et que, par cette fidélité, elle avait sauvé la constitution! (*A gauche: Très-bien! très-bien!* — *L'orateur est interrompu par les acclamations de la gauche et de la droite.*)

Voilà ce que je suis heureux de répondre à l'honorable M. Odilon Barrot; voilà ce que j'aime à dire à l'homme constant à lui-même, qui vient de m'interpeller, non pas seulement, je le pense, au nom de la bienveillance cordiale de ses sentiments, mais aussi au nom de nos principes de liberté constitutionnelle qui souvent se sont rencontrés à cette tribune dans des questions de cette hauteur. (*A gauche: Très-bien! très-bien!*) et qui, je l'espère, s'y rencontreront plus souvent encore, s'il s'établit comme aujourd'hui de ces luttes sérieuses qui font faire alliance aux idées semblables. (*Vif mouvement d'approbation aux extrémités.*)

Je n'ajoute qu'un seul mot: c'est que, dans cette allu-

sion que l'honorable M. Odilon Barrot semblait vouloir me reprocher tout à l'heure, il n'y aurait rien eu que de juste et de glorieux pour lui; car il vient de s'en faire à lui-même la plus légitime et la plus honorable application à cette tribune à l'instant même, en défendant avec tant d'éclat, de conviction et d'éloquence les institutions fondamentales de son pays. (*Bravos prolongés aux extrémités.*)